



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

COMMUNIQUE DU MOUVEMENT DE LA PAIX

SAHARA OCCIDENTAL

« Le Droit international à l'autodétermination pour les Sahraouis doit être appliqué »

Le Mouvement de la Paix rappelle que les Sahraouis revendiquent depuis 30 ans l'application de leur droit à l'autodétermination et l'organisation du Référendum inscrit dans l'accord de cessez-le-feu qu'ils ont signé en 1991 avec le Maroc sous l'égide de l'ONU, pour mettre fin au conflit armé.

C'est pourquoi Le Mouvement de la Paix déplore vivement la rupture par le Maroc du cessez-le-feu intervenu le 13 novembre 2020 en réponse à une démonstration pacifique des sahraouis qui dénonçaient l'ouverture d'une « brèche » illégale dans le mur de sable marocain à Guerguerat pour permettre le trafic routier vers la Mauritanie.

Le Sahara Occidental, ancienne colonie espagnole évacuée par le colonisateur en 1976 est un enjeu majeur pour le Maroc qui l'occupe et l'exploite depuis cette date et n'a pas hésité aujourd'hui, 45 ans après, à déployer son armée face à des civils sahraouis exaspérés et désarmés qui ne faisaient que dénoncer aux yeux du monde l'occupation marocaine et la colonisation du Sahara Occidental marquée par :

- le pillage et la commercialisation illégale par le Maroc des ressources naturelles (minerai, pêche, etc)
- les atteintes graves aux droits des sahraouis et la violence de la répression dans le territoire occupé (tortures, arrestations, incarcérations etc)
- l'immobilisme de la MINURSO (**M**ission des **N**ations **U**nies pour un **R**éférendum au **S**ahara **O**ccidental) face aux violations répétées du droit international.

Trente années se sont écoulées au cours desquelles le Maroc n'a cessé de dresser des obstacles pour empêcher l'application de l'accord de cessez-le-feu. Récemment D. Trump est venu apporter son soutien au sabotage de l'accord de cessez-le-feu, agissant ainsi comme il l'a fait en soutenant la politique colonisatrice d'Israël contre les droits des palestiniens.

Dans un rapport remis au Conseil de Sécurité de l'ONU en septembre 2020, Le Secrétaire Général Antonio GUTTERES rappelait que « *le respect du Cessez-le-feu était indispensable à la recherche d'une issue pacifique au conflit en faveur d'un processus politique.* »

Le Mouvement de la Paix appelle à ce que le Secrétaire Général des Nations Unies puisse faire jouer tout son rôle à la MINURSO, mission des Nations Unies afin de mettre en œuvre le droit fondamental de l'homme et des peuples pour l'organisation rapide du REFERENDUM d'autodétermination au Sahara Occidental et donner toutes ses chances au processus de PAIX de réussir. La France doit agir dans le même sens et ne plus tolérer le statut quo.

A Paris, le 23/12/2020

Le Mouvement de la Paix